

Projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville Lettre d'information #2

Septembre 2021

Edito

Chères habitantes, chers habitants

RWE étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville depuis fin 2019.

Au printemps dernier, une étude des perceptions a été menée sur les communes de Saint-Vaast-d'Equiqueville, des Grandes Ventes et de Ricarville-du-Val afin de recueillir la perception qu'habitants et élus ont de l'éolien en général et de ce projet, plus particulièrement. Lors des entretiens menés par l'équipe Concertation de Mazars, vous avez exprimé un besoin d'information autour du projet et une volonté qu'il puisse se développer au bénéfice du territoire sur lequel il s'implante.

En réponse à cette demande et parce que nous avons à cœur d'associer au mieux les habitants

des territoires qui accueillent nos parcs éoliens, nous avons souhaité lancer une démarche de concertation, avec l'aide de l'équipe Concertation de Mazars. L'objectif de cette démarche : vous informer régulièrement des avancées du projet, recueillir vos idées et vos attentes et travailler avec vous les éléments du projet qui pourront l'être. Vous trouverez plus d'éléments sur la démarche de concertation proposée dans cette lettre d'information.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer et vous souhaitons une bonne rentrée !

Thibaut Oliver

Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France



Venez participer

FORUM DE PARTAGE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION !



Le 12 octobre 2021



Salle communale
de Saint-Vaast-d'Equiqueville



De 18h00 à 20h00

Vous pourrez ainsi



Découvrir le projet et échanger
avec Thibaut Oliver, chargé
de son développement



Découvrir la démarche de
concertation proposée et les résultats
de l'étude des perceptions menée en
juin 2021



Partager vos idées
et propositions autour
du projet



La concertation, comment ça marche ?

Une démarche de concertation, pourquoi faire ?



Vous informer
des avancées du projet



Répondre à toutes vos questions sur le projet et sur l'éolien en général



Travailler avec vous certaines parties du projet afin qu'il représente une réelle opportunité pour votre territoire.

Concrètement, comment ça fonctionne ?

Jusqu'à l'été 2022, nous allons vous proposer plusieurs événements de concertation



Des permanences d'informations pour vous présenter les grandes lignes du projet et les actualités au fil de l'eau ;



Des ateliers de travail en vue de réfléchir avec vous aux mesures d'accompagnement qui peuvent être mises en place autour du projet ;



Une visite de parc afin de vous permettre de mieux appréhender les enjeux d'un parc éolien et de bénéficier de retours d'expériences d'habitants et d'élus.



Des lettres d'information régulières pour suivre le développement des projets et les résultats de la démarche de concertation.

Zoom sur l'étude des perceptions

L'équipe Concertation de Mazars a rencontré 67 personnes entre le 4 au 21 juin 2021. Ces entretiens, sur rendez-vous ou en porte à porte ont été menés auprès d'une diversité d'acteurs : représentants d'association, riverains, acteurs du monde économique, du tourisme, de l'environnement ainsi qu'auprès des élus des communes de Saint-Vaast-d'Equieville, Ricarville-du-Val et des Grands Ventes. Ils nous ont permis de recueillir vos attentes et questions sur le projet et de vous proposer une démarche de concertation adaptée à ces attentes.

Quelques réponses aux questions recueillies pendant l'étude des perceptions

Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?

La plupart des installations sont certifiées pour 20 ans minimum. Actuellement, il n'est pas rare que ces certifications soient rallongées jusqu'à 25 ans. Une fois cette durée écoulée, deux options sont possibles :

Le démontage : si le site n'est plus utilisé au bout de 20/25 ans, les éoliennes du projet sont démontées et le terrain restitué à son état initial. Les propriétaires fonciers des parcelles accueillant les éoliennes et la collectivité sont à ce titre consultés sur les conditions du démontage.

Le repowering : le remplacement du parc par des éoliennes de nouvelle génération, après réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité et l'obtention des nouvelles autorisations correspondantes.

A noter que conformément à l'article R.515-106 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 22 juin 2020, **l'excavation de la totalité des fondations est aujourd'hui obligatoire dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole.**

Une éolienne se recycle-t-elle ?

Aujourd'hui, entre 90 et 95% d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande importante. Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Les pales sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs...). Le démontage des plus anciens parcs éoliens vient juste de commencer, la filière du recyclage des éoliennes est en cours de développement et devrait monter en puissance dans les prochaines années afin de parvenir à un objectif de 100% recyclable

Les éoliennes ont-elles un impact sur les oiseaux ?

Les chauves souris et les oiseaux sont les animaux les plus sensibles à l'implantation d'un parc éolien. Les développeurs éoliens œuvrent conjointement à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) depuis 10 ans pour l'évaluation des impacts de l'éolien sur la faune aviaire. Dans une étude de 2017, la LPO estime qu'une éolienne peut être responsable de la mort de 0,3 à 18 oiseaux par an (. En comparaison, la LPO estime qu'un chat errant tue environ 273 proies par an, parmi lesquels 23% d'oiseaux, soit environ 60 individus.

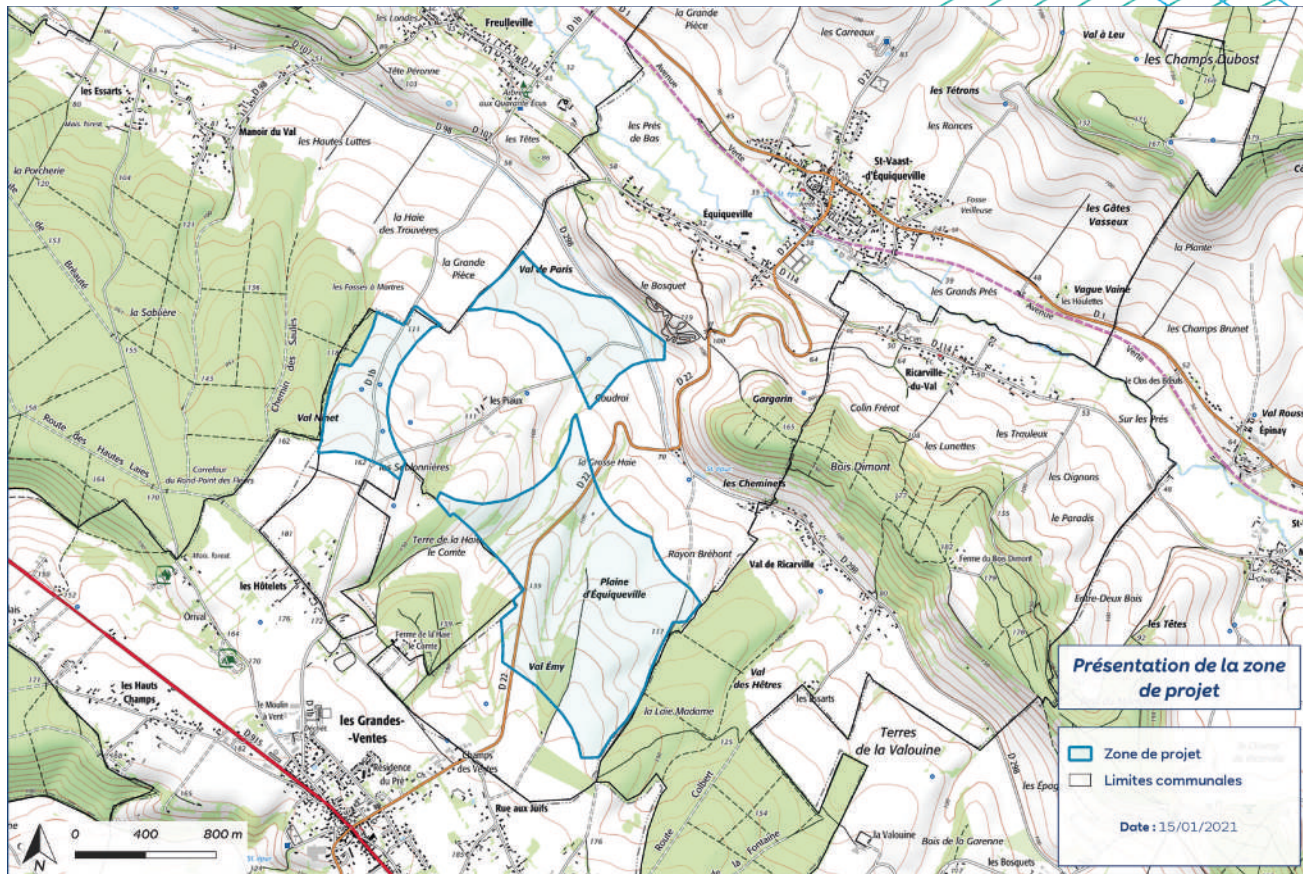
Par ailleurs, la mortalité aviaire relative au fonctionnement d'un parc éolien est prise en compte dans les études environnementales réalisées préalablement au développement d'un parc éolien. Les études incluent un travail bibliographique poussé puis des sorties de terrains pendant l'ensemble du cycle écologique (un an) : hivernage, nidification, migrations, etc. Ces études ont pour vocation de dresser un inventaire de l'ensemble des espèces présentes sur un site à l'étude et de réfléchir aux mesures à déployer pour les préserver si besoin. Ces études sont incluses dans le dossier définitif du projet, déposé en Préfecture pour instruction par les services de l'Etat. Des restrictions concernant l'implantation des éoliennes peuvent notamment être imposées afin de préserver les trajets migratoires des oiseaux et les zones de nidification. Des innovations sont aussi en cours de développement et permettront de détecter le mouvement des oiseaux et d'adapter en fonction l'activité des éoliennes



Vous avez d'autres questions ?

rendez-vous au forum du 12 octobre
pour vous répondre directement !

Le projet en bref



3 à 6
éoliennes
de 165 à 180m
de hauteur en bout de pale



3 à 5,7 MW
de puissance
nominale



11 000
habitants
dont la consommation (chauffage
inclus) serait couverte par le parc.

Plus d'information sur le site internet du projet
saintvaastequieville.projet-eolien.com

RWE

Thibaut OLIVER
Chef de projet - RWE
06 89 69 04 94 | thibaut.oliver@rwe.com

Marion GIELLY
Consultante - Concertation Mazars
07 61 58 62 69 | marion.gielly@mazars.fr

Partenaire concertation :

mazars